



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants Canada

Faits et Chiffres

Édition de décembre 2019

 **Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.**

This book is available in English.

Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres.....	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	6
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	7
Nouveaux programmes d'ACC.....	8
CHAPITRE 1 : Données démographiques.....	12
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	12
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen.....	12
1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère (uniques).....	13
1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge.....	13
1.5 Nombre de vétérans desservis par le Ministère par bureau de secteur.....	14
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....	15
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	15
2.2 Budget ministériel.....	16
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....	17
3.1 Dépenses de programme.....	17
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	19
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	19
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	19
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	19
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	20
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	20
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	20
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	21
4.8 Affections les plus fréquentes.....	22
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	22
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	23
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	23
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....	24
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	24
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	25
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	26
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	27
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	28
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme.....	29
5.7 Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation.....	29

	Page
CHAPITRE 6 : Avantages financiers.....	30
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation.....	30
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées.....	31
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liée à la prestation.....	32
6.4 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation.....	32
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et les dépenses liées à la l'allocation.....	31
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
CHAPITRE 7 : Services de transition de carrière.....	34
7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses.....	34
CHAPITRE 8 : Santé mentale.....	35
8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique.....	35
8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe	35
8.3 Santé mentale - faits en bref.....	35
CHAPITRE 9 : Vétérans d'Afghanistan.....	36
9.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques).....	36
9.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	36
9.3 Vétérans d'Afghanistan par âge.....	36
9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par catégorie d'invalidité.....	37
9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles de santé mentale.....	37
9.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref.....	37
CHAPITRE 10 : Prestation de service.....	38
10.1 Vétérans en gestion de cas.....	38
10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie.....	38
10.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC.....	39
10.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	39
CHAPITRE 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....	40
11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	40
CHAPITRE 12 : Ressources humaines.....	41
12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	41

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2019

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2016-2017	2017-2018	2018-2019	% de variation	Cumul déc 2019	Prévisions 2019-2020	% de variation prévus ¹³
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	116 031	108 877	101 451	-6,8 %	96 581	95 100	-6,3 %
Avantages médicaux ¹	79 964	78 752	78 689	-0,1 %	s.o. ²	80 800	2,7 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	90 854	88 286	85 826	-2,8 %	s.o. ²	83 800	-2,4 %
Allocations aux anciens combattants	2 151	1 895	1 650	-12,9 %	1 441	1 460	-11,5 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité ³	63 599	69 694	76 829	10,2 %	s.o. ³	1 610	-97,9 %
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	11 787	13 233	13 749	3,9 %	14 095	16 200	17,8 %
Perte de revenus	11 625	14 870	17 534	17,9 %	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	6 011	7 801	12 805	64,1 %	s.o. ⁵	s.o. ⁵	s.o. ⁵
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	64	78	86	10,3 %	96	110	27,9 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{6,7}	76	79	151	91,1 %	9 941	10 900	7 118,5 %
Subvention/services de transition de carrière	644	741	0	-100,0 %	s.o. ⁸	s.o. ⁸	s.o. ⁸
Allocation de sécurité du revenu de retraite	72	124	183	47,6 %	s.o. ⁶	s.o. ⁶	s.o. ⁶
Indemnité pour blessure grave	35	16	9	-43,8 %	9	14	55,6 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	277	363	0	-100,0 %	s.o. ⁹	s.o. ⁹	s.o. ⁹
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	s.o.	s.o.	661	s.o.	746	950	43,7 %
Allocation pour études et formation (AEF)	s.o.	s.o.	1 072	s.o.	1 421	2 400	123,9 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ¹⁰	s.o.	s.o.	21	s.o.	22	s.o. ¹¹	s.o. ¹¹
Fonds d'urgence pour les vétérans	s.o.	s.o.	686	s.o.	668	s.o. ¹²	s.o. ¹²
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	82 071	83 100	s.o.
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	13 421	16 800	s.o.
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	20 901	22 740	s.o.

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance des aidants naturels; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019: Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA).

² Les bénéficiaires et les dépenses sont déclarées chaque année.

³ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité sera remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁴ La pension à vie est entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, six avantages financiers seront remplacés par la prestation de remplacement du revenu, notamment l'allocation pour perte de revenus.

⁵ La pension à vie est entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, l'allocation pour incidence sur la carrière sera remplacée par un rajustement de 1 % à la prestation de remplacement du revenu pour tenir compte de la perte de possibilités d'avancement professionnel. Ces tableaux relèvent du Programme de soutien du revenu.

⁶ La pension à vie est entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, l'allocation de sécurité du revenu de retraite ainsi que la prestation de retraite supplémentaire seront intégrées à la prestation de remplacement du revenu au titre du Programme de soutien du revenu.

⁷ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestations de remplacement du revenu. Dans le cadre de la transition à la CISR, et la résiliation de CSR, tous les clients qui ont reçu de l'allocation pour perte de revenus et avait une rémunération moindre favorable capacité (PDC) décision ont été versés à ce qu'ils avaient accumulé dans les CSR jusqu'à maintenant.

⁸ La méthode de livraison pour les services de transition de carrière a changé le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

⁹ L'allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

¹⁰ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2019 ou en fin de trimestre.

¹¹ Il n'est pas possible d'estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien (qui ont présenté une demande et obtiennent une subvention ou une contribution) peut varier considérablement.

¹² Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

¹³ Calcul de pourcentage de variation prévu: Le chiffre de 2018-2019 est soustrait du chiffre prévu pour 2019-2020, divisé par le chiffre 2018-2019.

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2019

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	% de variation	Cumul déc 2019	Prévisions 2019-2020 ¹	% de variation prévus ¹⁰
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	1 331,1 \$	1 261,2 \$	1 215,9 \$	-3,6 %	959,0 \$	1 185,3 \$	-2,5 %
Avantages médicaux	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$	6,6 %	434,3 \$	699,6 \$	12,6 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$	-0,7 %	243,4 \$	353,2 \$	3,2 %
Allocations aux anciens combattants	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	-6,6 %	3,6 \$	5,2 \$	-8,8 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité ²	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	-18,4 %	109,8 \$	124,1 \$	-90,5 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	22,0 %	40,4 \$	84,7 \$	59,3 %
Perte de revenus ³	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	25,6 %	0,7 \$	16,0 \$	-97,0 %
Allocation pour incidence sur la carrière ⁴	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	53,5 %	0,0 \$	1,0 \$	-99,5 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	0,0 %	1,4 \$	1,9 \$	24,7 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{5,6}	0,3 \$	0,3 \$	0,6 \$	100,0 %	39,5 \$	67,7 \$	11 188,2 %
Subvention/services de transition de carrière ⁷	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	-89,2 %	0,0 \$	s.o. ⁸	s.o. ⁸
Allocation de sécurité du revenu de retraite ⁵	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$	77,8 %	0,0 \$	0,1 \$	-92,5 %
Indemnité pour blessure grave	2,5 \$	1,2 \$	0,7 \$	-41,7 %	0,7 \$	1,1 \$	135,7 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$	-89,3 %	0,0 \$	s.o. ⁹	s.o. ⁹
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	s.o.	s.o.	6,6 \$	s.o.	7,1 \$	9,9 \$	50,0 %
Allocation pour études et formation	s.o.	s.o.	12,3 \$	s.o.	14,1 \$	29,6 \$	141,0 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	s.o.	s.o.	3,0 \$	s.o.	2,4 \$	3,0 \$	0,0 %
Fonds d'urgence pour les vétérans	s.o.	s.o.	1,2 \$	s.o.	1,1 \$	1,0 \$	-16,7 %
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	651,5 \$	1 114,1 \$	s.o.
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	84,9 \$	132,0 \$	s.o.
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	569,7 \$	784,8 \$	s.o.

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance des aidants naturels; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019: Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité sera remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

³ La pension à vie est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, six avantages financiers seront remplacés par la prestation de remplacement du revenu, notamment l'allocation pour perte de revenus.

⁴ La pension à vie est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, l'allocation pour incidence sur la carrière sera remplacée par un rajustement de 1 % à la prestation de remplacement du revenu pour tenir compte de la perte de possibilités d'avancement professionnel. Cela relève du Programme de soutien du revenu.

⁵ La pension à vie est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. En conséquence, l'allocation de sécurité du revenu de retraite ainsi que la prestation de retraite supplémentaire seront intégrées à la prestation de remplacement du revenu au titre du Programme de soutien du revenu.

⁶ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition à la PRR et la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus ainsi qu'une décision favorable sur la diminution de la capacité de gain (DCG) ont été versés à ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS à ce jour.

⁷ Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

⁸ La méthode de livraison pour les services de transition de carrière a changé à compter du 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses seront inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

⁹ L'allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

¹⁰ Changement Percented prévue : 2018-2019 figure soustraite de la prévision 2019-2020 figure, divisé par le 2018-2019 figure.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2019, ACC a estimé que la population totale des anciens combattants était de 639 900, soit 39 700 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 600 200 vétérans des Forces armées canadiennes (FAC). Une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de vétérans des FAC est prévue au cours des cinq prochaines années, mais le déclin du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre devrait dépasser le déclin du nombre de vétérans des FAC.

Les vétérans desservis par ACC représentent environ 18 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2019, ACC a desservi 15 644 (39 %) de la population des anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 101 049 (17 %) de vétérans des FAC. De plus, ACC a accordé des avantages à 43 184 survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 11 928 survivants de vétérans des FAC et il gère les avantages de 14 275 membres et anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Le budget d'ACC fluctue chaque année en raison de la nature axée sur la demande de ses programmes, qui sont fondés sur les besoins et les droits des vétérans. En d'autres termes, un vétéran qui a droit à une prestation reçoit cette prestation, que 10 ou 10 000 anciens combattants se manifestent.

Au total, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a diminué de 1,5 % en 2018-2019, mais cette tendance ne devrait pas se maintenir. Nous prévoyons que l'augmentation du nombre de vétérans et de survivants des FAC et de la GRC dépassera un peu la baisse du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants, ce qui donnera une hausse moyenne de 0,1 % du total des clients d'ACC au cours des cinq prochaines années.

Pension à vie

Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Les dépenses prévues d'ACC pour 2019-2020 sont légèrement inférieures à celles de 2018-2019, principalement en raison de la transition à la nouvelle pension à vie et de l'augmentation graduelle de la participation à certains autres nouveaux programmes du Ministère, comme l'allocation pour études et formation. En raison de l'offre de prestations mensuelles dans le cadre de la pension à vie à compter de 2019, les versements de prestations seront étalés sur la durée de vie du vétéran, ce qui se traduira par des versements en espèces moins élevés à court terme. Cela dit, la valeur à vie des avantages offerts aux vétérans augmentera considérablement grâce à ces programmes.

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019

Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service des membres admissibles, les militaires qui sont libérés, les anciens combattants, les époux ou conjoints de fait survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Les services sont fournis aux clients directement par l'entremise d'un fournisseur national de services.

Services de transition de carrière (STC) : demandes approuvées¹ et dépenses

STC demandes approuvées et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
STC demandes approuvées ²	-	1 559	931
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	1,7 \$	1,6 \$	0,9 \$

Dépenses de STC	Prévisions ⁴				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	2,4 \$	2,9 \$	3,5 \$	4,0 \$	4,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Ce chiffre représente les clients qui ont reçu une décision favorable en matière d'admissibilité. Il se peut toutefois qu'ils n'aient pas de plan actif auprès du fournisseur de services national. Il n'existe pas encore de données complètes pour ce programme, car ce dernier a nécessité le lancement d'un nouveau système de gestion de cas et puisque les ensembles de données et de rapports sont toujours en voie d'élaboration.

² La méthode de prestation des services de réorientation professionnelle a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les données historiques ne sont pas actuellement disponibles pour les chiffres des demandes de 2017-2018.

³ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019. Nous prévoyons qu'un certain nombre de personnes ayant présenté une demande avant le 1^{er} avril 2018 seront bénéficiaires de Services de transition de carrière (subvention) en 2018-2019.

Allocation pour études et formation (AEF)

L'Allocation pour études et formation pour les vétérans offre des fonds pour des participants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et de la formation pour les appuyer vers une transition réussie de la vie militaire à la vie après le service militaire, les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi après leur libération et de mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la population active civile.

Allocation pour études et formation (AEF): Bénéficiaires¹ et dépenses liées au Programme

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	-	1 072	1 421
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	12,3 \$	14,1 \$

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Vétérans ³	1 950	2 650	2 120	2 310	2 480
Dépenses totales (en millions de dollars)	29,6 \$	42,4 \$	34,1 \$	37,9 \$	41,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ On entend par bénéficiaires les personnes dont le plan d'AEF est approuvé et dont la preuve d'inscription a été reçue.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ La participation au programme d'allocation pour études et formation (AEF) est la plus élevée au cours des trois premières années, car elle est soutenue principalement par un nombre important de vétérans qui ont été libérés depuis le 1^{er} avril 2006. À mesure que les programmes d'études seront terminés et que le nombre de vétérans bénéficiaires d'une AEF diminuera, la participation globale au programme d'AEF diminuera avant de se stabiliser aux niveaux prévus à compter de 2021-2022.

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019.../suite

Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille

Le Fond pour le bien-être des vétérans et de la famille donne des fonds aux organismes qui effectuent des recherches et/ou élaborent ou mettent en œuvre des programmes novateurs qui améliorent la qualité de vie de nos vétérans et de leurs familles.

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille: Bénéficiaires¹ et dépenses

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires (les organisations)	-	21	22
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	3,0 \$	2,4 \$

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Dépenses	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dépenses totales (en millions de dollars)	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$

Source : Politiques stratégiques et Commémoration

¹ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2019 ou en fin de trimestre.

² On ne peut pas estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien, qui ont présenté une demande à la suite de laquelle ils se voient attribuer du financement ou une contribution, peut grandement varier.

Fonds d'urgence pour les vétérans

Le Fonds d'urgence pour les vétérans offre un soutien financier en vue d'aider les vétérans et leurs familles en temps de crise et lorsqu'ils font face à des situations financières urgentes qui menacent leur santé et leur bien-être. Sans y être restreintes, les urgences financières pourraient inclure la nourriture, les vêtements, l'abri, les soins médicaux et les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et le logement.

Fonds d'urgence pour les vétérans: Bénéficiaires^{1,3} et dépenses

Fonds d'urgence pour les vétérans Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires ⁴	-	686	668
Dépenses (en millions de dollars)		1,2 \$	1,1 \$

Fonds d'urgence pour les vétérans Dépenses	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dépenses (en millions de dollars)	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

⁴ Il n'y a pas eu de bénéficiaires du Fonds d'urgence pour les vétérans en 2017-2018, puisque le Fonds n'a vu le jour que le 1^{er} avril 2018.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels

L'allocation de reconnaissance des aidants naturels reconnaît formellement la contribution des aidants naturels à la santé et au bien-être des vétérans gravement blessés qui ont besoin de soins et de supervision continus en raison de leurs problèmes de santé physique et/ou mentale liés au service. Cette allocation est versée directement aux aidants naturels des vétérans.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels: Bénéficiaires et dépenses¹

Allocation de reconnaissance des aidants naturels Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires ²	-	661	746
Dépenses totales (en millions de \$)		6,6 \$	7,1 \$

Allocation de reconnaissance des aidants naturels Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ³				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Bénéficiaires	950	1 190	1 290	1 390	1 490
Dépenses totales (en millions de \$)	9,9 \$	13,5 \$	16,0 \$	17,6 \$	19,2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'allocation de reconnaissance pour aidant remplace l'allocation pour relève d'un aidant familial depuis le 1^{er} avril 2018

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport à la date d'entrée.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Pension à vie (PV)

Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance; mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- Donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Indemnité pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	-	-	78 956
Survivants	-	-	2 513
Sous-total			81 469
Indemnité de décès	-	-	602
Total des bénéficiaires			82 071

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	651,5 \$
Indemnité de décès ¹	-	-	s.o.
Total des dépenses			651,5 \$

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Vétérans	80 400	85 800	91 000	96 000	100 800
Survivants	1 990	2 210	2 420	2 630	2 830
Sous-total	82 390	88 010	93 420	98 630	103 630
Indemnité de décès	710	790	880	970	1 070
Total des bénéficiaires	83 100	88 800	94 300	99 600	104 700

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès (en millions de dollars)	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Indemnité pour douleur et souffrance	1 095,8 \$	1 281,5 \$	1 456,7 \$	1 643,4 \$	1 810,1 \$
Indemnité de décès	18,3 \$	19,9 \$	21,3 \$	22,7 \$	24,1 \$
Total des Dépenses³	1 114,1 \$	1 301,4 \$	1 478,0 \$	1 666,1 \$	1 834,2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Répartition d'indemnité de décès fournie à la fin de l'exercice financier.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance: Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires (Vétérans)	-	-	13 421
Dépenses (en millions de dollars)	-	-	84,9 \$

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2022-2023
Bénéficiaires (Vétérans)	16 800	20 040	23 270	26 510	29 740
Dépenses (en millions de dollars)	132,0 \$	156,6 \$	182,0 \$	208,5 \$	236,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Prestation de remplacement du revenu: Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme

Prestation de remplacement du revenu	Chiffres réels en date du 31 mars 2019		Cumul déc 2019
	2017-2018	2018-2019	
Allocation temporaire ²	-	-	9 950
Allocation prolongée ³	-	-	10 951
Total: Bénéficiaires (Temporaires et permanents)			20 901
Dépenses (en millions de dollars)	-	-	569,7 \$

Prestation de remplacement du revenu	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Allocation temporaire ²	9 800	10 200	10 600	11 000	11 300
Allocation prolongée ³	12 940	15 060	17 310	19 570	21 960
Total: Bénéficiaires (Temporaires et permanents)	22 740	25 260	27 910	30 570	33 260
Dépenses (en millions de dollars)	784,8 \$	854,7 \$	932,7 \$	1 011,9 \$	1 096,3 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les clients qui n'ont pas de diminution de la capacité de gain.

³ Les clients qui ont une diminution de la capacité de gain.

Chapitre 1 : Données démographiques

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre estimatif de tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province²

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force armée régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	400	15 300	15 700
Île-du-Prince-Édouard	300	3 700	4 000
Nouvelle-Écosse	2 000	39 000	41 000
Nouveau-Brunswick	1 400	28 500	29 900
Québec	3 000	116 800	119 800
Ontario	17 000	215 200	232 200
Manitoba	1 700	19 000	20 700
Saskatchewan	1 300	14 700	16 000
Alberta	3 300	65 000	68 300
Colombie-Britannique	8 700	81 100	89 800
Territoires	-	1 900	1 900
Pays étrangers	600	s.o.	600
Total : Nombre estimatif de population des vétérans canadiens¹	39 700	600 200	639 900

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2019.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen²

Type de service	Âge moyen	mars 2019
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	94	33 200
Anciens combattants de la guerre de Corée	87	6 500
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre	93	39 700
Forces armées canadiennes – Force armée régulière	61	318 700
Forces armées canadiennes – Première réserve	56	281 400
Nombre estimatif total de la population de vétérans des Forces armées canadiennes ¹	58	600 200
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	639 900

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2019.

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Tableau 1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère (uniques)

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Âge moyen (en date du 31 mars 2019)	Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Service de guerre	35 449	29 740	25 016	20 273	15 644	94	12 807
Forces armées canadiennes (FAC)	83 872	88 301	93 123	97 231	101 049	60	104 635
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11 005	11 743	12 482	13 169	13 136	60	13 956
Sous-total : Vétérans	130 326	129 784	130 621	130 673	129 829	64	131 398
Service de guerre	59 136	55 371	51 471	47 375	43 184	88	39 294
FAC	8 876	9 257	9 560	9 847	11 928	74	13 402
GRC	816	877	945	1 032	1 139	74	1 194
Sous-total : Survivants	68 828	65 505	61 976	58 254	56 251	85	53 890
Total : Vétérans et survivants d'ACC	199 154	195 289	192 597	188 927	186 080	70	185 288

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Service de guerre	13 300	10 500	8 200	6 300	4 700
FAC	107 300	111 600	115 700	119 600	123 300
GRC	14 700	15 400	16 200	17 000	17 700
Sous-total : Vétérans	135 300	137 500	140 100	142 800	145 800
Service de guerre	39 500	35 600	31 700	28 000	24 600
FAC	11 400	12 200	13 000	13 800	14 700
GRC	1 300	1 400	1 600	1 800	1 900
Sous-total : Survivants	52 100	49 200	46 300	43 700	41 200
Total : Vétérans et survivants d'ACC²	187 400	186 700	186 400	186 500	187 000

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge - décembre 2019

Vétérans selon le sexe	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Total
Hommes	10 876	93 544	11 797	116 217	88 %
Femmes	1 931	11 091	2 159	15 181	12 %
Total	12 807	104 635	13 956	131 398	100 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Hommes					Total de vétérans - Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1 619	30	1 649	1 %	0	309	18	327	0 %
30-39	0	9 227	777	10 004	8 %	0	1 526	290	1 816	1 %
40-49	0	12 215	1 582	13 797	11 %	0	2 549	698	3 247	2 %
50-59	0	22 304	2 341	24 645	19 %	0	3 806	725	4 531	3 %
60-69	0	15 878	3 526	19 404	15 %	0	1 765	366	2 131	2 %
70-79	0	17 239	2 553	19 792	15 %	0	480	57	537	0 %
80-89	1 448	13 960	909	16 317	12 %	44	575	5	624	0 %
90+	9 428	1 102	79	10 609	8 %	1 887	81	0	1 968	1 %
Total	10 876	93 544	11 797	116 217	88 %	1 931	11 091	2 159	15 181	12 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans desservis par bureau de secteur - décembre 2019

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts ¹
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	589	12 339	989	13 917	1 742
Sydney	91	1 230	105	1 426	166
Nouvelle-Écosse	680	13 569	1 094	15 343	1 908
Campbellton	88	857	96	1 041	98
Charlottetown	90	1 138	189	1 417	159
Corner Brook	31	574	91	696	203
Oromocto	111	4 088	226	4 425	833
Saint John	269	3 953	450	4 672	368
St. John's	91	1 662	347	2 100	373
Terre-Neuve-et-Labrador, N.-B., Î.-P.-É.	680	12 272	1 399	14 351	2 034
Montréal	547	3 310	329	4 186	528
Québec	202	8 292	109	8 603	1 772
St-Jean-sur-Richelieu	105	2 045	120	2 270	300
Québec	854	13 647	558	15 059	2 600
Gatineau	64	2 033	221	2 318	275
Ottawa	645	7 786	1 025	9 456	1 046
Pembroke	116	3 500	128	3 744	537
Région de la capitale nationale	825	13 319	1 374	15 518	1 858
Kingston	252	4 160	123	4 535	508
Peterborough	332	968	35	1 335	151
Thunder Bay	173	573	19	765	75
Toronto	1 363	1 967	100	3 430	349
Trenton	152	2 960	29	3 141	278
Centre de l'Ontario	2 272	10 628	306	13 206	1 361
Hamilton	521	1 725	86	2 332	223
London	326	1 310	91	1 727	215
North Bay	196	1 595	25	1 816	282
Mississauga	1 116	4 220	256	5 592	430
Windsor	323	1 370	63	1 756	154
Sud-Ouest de l'Ontario	2 482	10 220	521	13 223	1 304
Brandon	142	1 034	198	1 374	168
Calgary	668	4 652	1 325	6 645	449
Edmonton	388	6 502	1 044	7 934	1 005
Regina	179	737	491	1 407	108
Saskatoon	231	738	334	1 303	124
Winnipeg	392	2 311	428	3 131	274
Prairies	2 000	15 974	3 820	21 794	2 128
Kelowna	259	1 210	705	2 174	157
Penticton	368	1 617	875	2 860	119
Prince George	67	435	278	780	64
Surrey	632	1 927	1 337	3 896	166
Vancouver	572	1 316	579	2 467	274
Victoria	921	7 269	1 021	9 243	799
Colombie-Britannique et le Nord	2 819	13 774	4 795	21 388	1 579
Les opérations de pays étrangers	179	1 124	59	1 362	92
Inconnu/manquant	16	104	30	150	25
Total	12 807	104 631	13 956	131 394	14 889

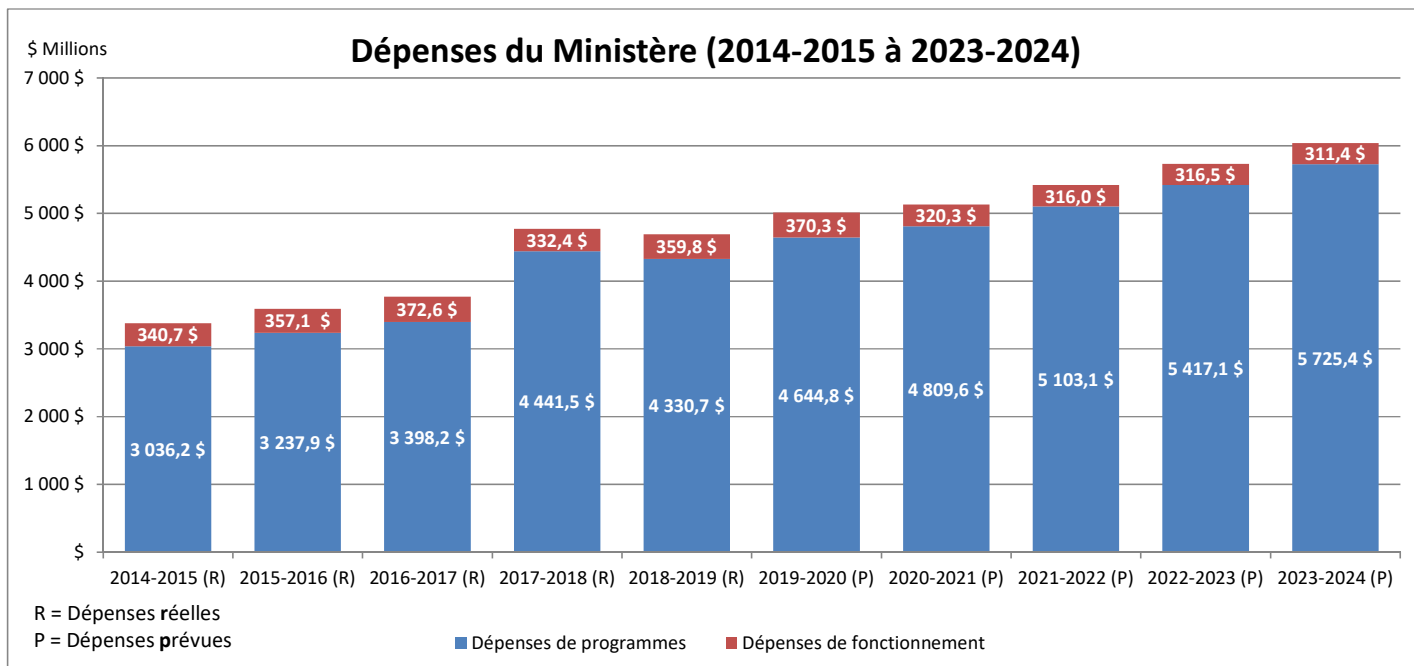
Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévue, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs visés.

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Total pour les programmes ¹	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$	4 330,7 \$
Total pour le fonctionnement ²	340,7 \$	357,1 \$	372,6 \$	332,4 \$	359,8 \$
Total : Dépenses réelles³	3 376,9 \$	3 595,0 \$	3 770,8 \$	4 773,9 \$	4 690,5 \$

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévision ⁵				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Total pour les programmes ¹	4 644,8 \$	4 809,6 \$	5 103,1 \$	5 417,1 \$	5 725,4 \$
Total pour le fonctionnement ^{2,4}	370,3 \$	320,3 \$	316,0 \$	316,5 \$	311,4 \$
Total : Dépenses prévues	5 015,1 \$	5 129,9 \$	5 419,1 \$	5 733,6 \$	6 036,8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, Hôpital Sainte-Anne, capsules sur la commémoration, stratégie de sensibilisation du budget de 2017 et crédit législatif. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux anciens combattants en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province du Québec.

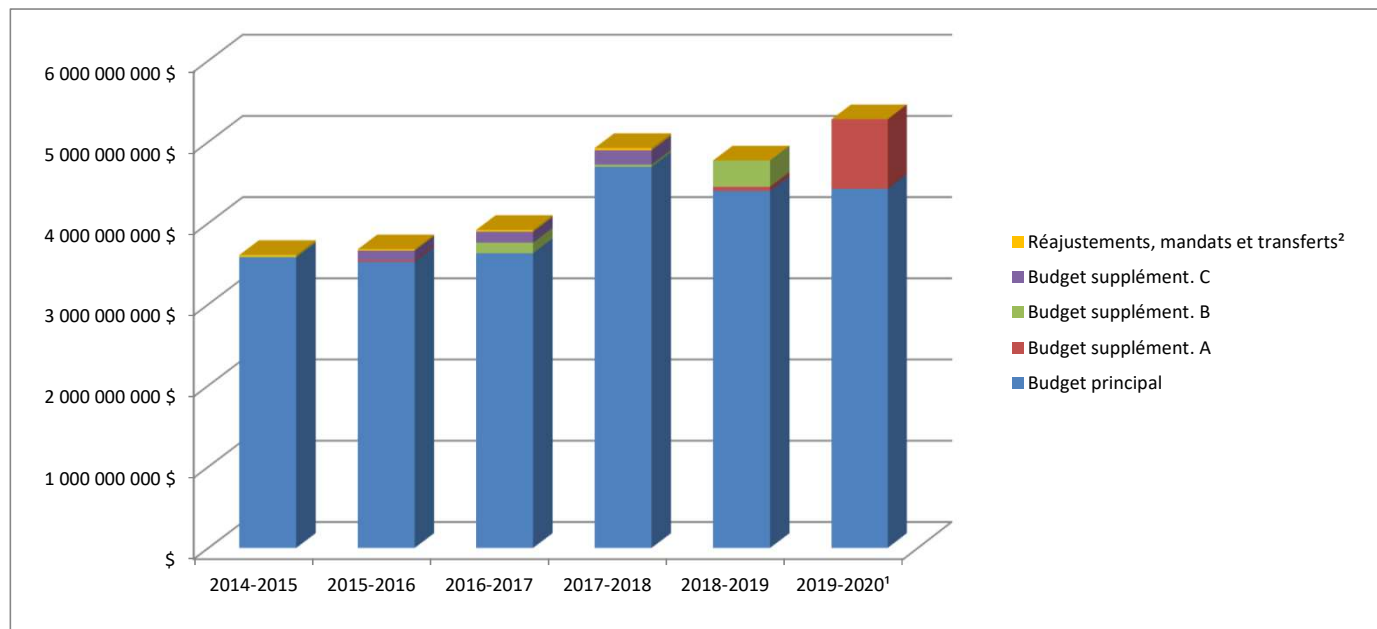
³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les dépenses prévues (de l'exercice 2019-2020 à l'exercice 2023-2024) sont fondées sur les prévisions établies en octobre 2018 par la Direction de la statistique, Direction générale des finances.

⁵ Les dépenses prévues de 2019-2020 à 2023-2024 pour les dépenses de fonctionnement sont prévues de diminuer avec l'achèvement des initiatives du budget de 2018 visant à améliorer la capacité de prestation des services et à accélérer les réparations des sépultures entretenues par ACC. En outre, un financement temporaire pour la phase de mise en œuvre du projet de Pension à vie diminuera à mesure que le projet tire à sa fin. Ces programmes seront surveillés de près, si des ressources supplémentaires seraient requis.

Tableau 2.2 Budget ministériel

Le budget d'Anciens Combattants Canada pour l'exercice 2019-2020 est de 5,3 milliards de dollars. Plus de 90 % du budget du Ministère compose de paiements aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programmes.



	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ¹
Budget principal	3 576 978 766 \$	3 522 078 175 \$	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$	4 394 554 432 \$	4 419 994 365 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	-1,7 %	-1,5 %	3,0 %	29,3 %	-6,3 %	0,6 %
Budget supplément. A	-	23,779,759 \$	-	-	51 618 013 \$	857 597 413 \$
Budget supplément. B	10 850 080 \$	-	129 961 829 \$	26 213 870 \$	323 177 757 \$	-
Budget supplément. C	-	114 410 854 \$	134 848 828 \$	177 172 873 \$	s.o.	s.o.
Réajustements, mandats et transferts ²	17 611 671 \$	15 694 995 \$	21 338 217 \$	27 750 542 \$	26 547 620 \$	15 347 026 \$
Autorisations totales	3 605 440 517 \$	3 675 963 783 \$	3 914 430 576 \$	4 922 536 867 \$	4 795 897 822 \$	5 292 938 804 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	-2,0 %	2,0 %	6,5 %	25,8 %	-2,6 %	10,4 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le financement lié au Budget principal des dépenses 2019-2020 comprend les mesures de crédit d'exécution du budget, annoncées dans le budget de 2019. Ces mesures totalisent 75,9 millions de dollars.

² Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c'est-à-dire les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme (chiffres réels)

Dépenses de programme (en millions de dollars) ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Pensions d'invalidité	1 473,4 \$	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$	1 215,9 \$	959,0 \$
Indemnités d'invalidité ²	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	109,8 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	-	-	-	651,5 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	-	-	-	-	-	84,9 \$
Autres services de santé achetés	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$	434,3 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$	243,4 \$
Perte de revenus	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	0,7 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ³	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	0,0 \$
Prestation de remplacement du revenu	-	-	-	-	-	569,7 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,4 \$
Prestation de retraite supplémentaire ⁴	0,1 \$	0,1 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,6 \$	39,5 \$
Allocations aux anciens combattants	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	3,6 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	40,4 \$
Services de transition de carrière ⁵	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	-	-	-	-	12,3 \$	14,1 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	-	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$	0,0 \$
Indemnité pour blessure grave	-	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,7 \$	0,7 \$
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	-	-	-	-	6,6 \$	7,1 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	-	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$	0,0 \$
Sous total : Dépenses de programme	3 011,0 \$	3 210,6 \$	3 367,5 \$	4 410,1 \$	4 302,6 \$	3 160,0 \$
Autres dépenses de programme ⁶	25,2 \$	27,3 \$	30,7 \$	31,4 \$	28,1 \$	25,9 \$
Total : Dépenses réelles	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$	4 330,7 \$	3 185,9 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

³ Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

⁴ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition à la PRR et la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus ainsi qu'une décision favorable sur la diminution de la capacité de gain (DCG) ont été versés à ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS à ce jour.

⁵ Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

⁶ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, Fonds d'urgence pour les vétérans, Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille, Programme de partenariat commémorative, etc.

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme (prévisions)

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Pensions d'invalidité ²	1 185,3 \$	1 147,8 \$	1 113,5 \$	1 078,4 \$	1 048,4 \$
Indemnités d'invalidité ^{3,4}	124,1 \$	4,5 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	1 114,1 \$	1 301,4 \$	1 478,0 \$	1 666,1 \$	1 834,2 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	132,0 \$	156,6 \$	182,0 \$	208,5 \$	236,0 \$
Autres services de santé achetés	699,6 \$	772,4 \$	812,8 \$	848,0 \$	888,4 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	353,2 \$	360,8 \$	369,1 \$	379,1 \$	390,5 \$
Perte de revenus	16,0 \$	14,0 \$	14,0 \$	14,0 \$	14,0 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ⁵	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Prestation de remplacement du revenu	784,8 \$	854,7 \$	932,7 \$	1 011,9 \$	1 096,3 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,9 \$	2,4 \$	2,8 \$	3,1 \$	3,5 \$
Prestation de retraite supplémentaire ⁶	67,7 \$	1,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocations aux anciens combattants	5,2 \$	5,1 \$	4,9 \$	4,4 \$	4,0 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	84,7 \$	91,1 \$	98,9 \$	104,8 \$	108,6 \$
Services de transition de carrière ⁷	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	29,6 \$	42,4 \$	34,1 \$	37,9 \$	41,5 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0,1 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$
Indemnité pour blessure grave	1,1 \$	1,2 \$	1,3 \$	1,3 \$	1,4 \$
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	9,9 \$	13,5 \$	16,0 \$	17,6 \$	19,2 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Sous total : Dépenses de programme	4 610,3 \$	4 770,2 \$	5 061,8 \$	5 375,8 \$	5 686,6 \$
Autres dépenses de programme ⁸	34,5 \$	39,4 \$	41,3 \$	41,3 \$	38,8 \$
Total : Dépenses de programme prévues	4 644,8 \$	4 809,6 \$	5 103,1 \$	5 417,1 \$	5 725,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les prévisions 2019-2020 n'incluent pas les paiements correctifs de la pension d'invalidité.

³ Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

⁴ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁵ Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

⁶ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition à la PRR et la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus ainsi qu'une décision favorable sur la diminution de la capacité de gain (DCG) ont été versés à ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS à ce jour.

⁷ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019.

⁸ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, Fonds d'urgence pour les vétérans, Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille, Programme de partenariat commémorative, etc.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité. Le lancement de la pension à vie était lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, les prestations d'invalidité étaient modifiées de sorte à inclure la pension d'invalidité, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	109 207	109 154	109 338	109 460	110 848	112 462
Survivants	57 975	55 112	51 999	49 776	46 386	44 375
Sous total : vétérans et survivants	167 182	164 266	161 337	159 236	157 234	156 837
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11 815	12 610	13 424	14 371	15 328	16 254
Total des bénéficiaires	178 997	176 876	174 761	173 607	172 562	173 091

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1^{er} avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	74 943	69 739	64 804	60 087	56 168	53 300
Survivants	57 367	54 409	51 227	48 790	45 283	43 281
Total des bénéficiaires	132 310	124 148	116 031	108 877	101 451	96 581
Allocation pour soins	7 753	7 096	6 732	6 315	6 466	
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 548	1 491	1 524	1 507	1 517	
Allocation vestimentaire	1 379	1 359	1 369	1 374	1 415	

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Vétérans	52 700	50 100	47 300	44 800	42 700
Survivants	42 400	39 500	36 600	33 900	31 300
Total des bénéficiaires	95 100	89 600	83 900	78 700	74 000
Allocation pour soins	6 500	6 700	6 300	5 900	5 600
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 500	1 500	1 400	1 300	1 300
Allocation vestimentaire	1 400	1 400	1 400	1 300	1 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Exclut la GRC.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019 ¹					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Pensions de vétéran	810,7 \$	768,8 \$	729,0 \$	689,9 \$	676,6 \$	s.o. ²
Pensions de survivant	567,5 \$	548,2 \$	517,2 \$	488,3 \$	454,5 \$	s.o. ²
	1 378,2 \$	1 317,1 \$	1 246,2 \$	1 178,2 \$	1 131,1 \$	s.o. ²
Total : Allocations spéciales	96,5 \$	88,6 \$	85,5 \$	83,7 \$	85,0 \$	s.o. ²
Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)^{1,3}	1 474,1 \$	1 405,7 \$	1 331,7 \$	1 261,9 \$	1 216,5 \$	959,0 \$

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Pensions de vétéran	666,4 \$	647,2 \$	633,3 \$	620,5 \$	611,5 \$
Pensions de survivant	432,5 \$	412,7 \$	392,8 \$	373,9 \$	355,3 \$
Sous-total : pensions	1 099,0 \$	1 059,9 \$	1 026,1 \$	994,3 \$	966,8 \$
Total : Allocations spéciales	86,3 \$	88,0 \$	87,4 \$	84,1 \$	81,6 \$
Total : pensions et allocations spéciales^{1,5}	1 185,3 \$	1 147,8 \$	1 113,5 \$	1 078,4 \$	1 048,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Pension d'invalidité et prix spécial ventilation fournis à la fin de l'année financière seulement.

³ Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Exclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation.

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance, une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leurs familles. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 374 169.60 \$. Une Indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité (II) à titre de nouvelle prestation mensuelle non imposable à compter du 1^{er} avril 2019.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité^{1,3}

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Vétérans	49 372	55 698	61 759	67 575	73 844
Survivants	999	1 186	1 373	1 581	2 383
Sous-total : Indemnités	50 371	56 884	63 132	69 156	76 227
Indemnité de décès ⁴	352	431	467	538	602
Total : Indemnités	50 723	57 315	63 599	69 694	76 829

Indemnités d'invalidité	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Indemnité d'invalidité	1 610	90	80	60	50
Indemnité de décès		-	-	-	-
Total : Indemnités	1 610	90	80	60	50

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires d'indemnité d'invalidité, encore en service dès le 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'indemnité d'invalidité dans un exercice financier spécifique.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance, qui a été introduite à cette même date. En date du 1^{er} avril 2019, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité sont des bénéficiaires d'une indemnité pour douleur et souffrance. Les chiffres relatifs aux bénéficiaires d'une indemnité pour douleur et souffrance en date de décembre 2019 sont indiqués dans la section Nouveaux programmes à ACC : 2019-2020.

⁴ Les chiffres sur les bénéficiaires d'une indemnité de décès depuis le début de l'exercice jusqu'à décembre 2019 sont indiqués dans la section Nouveaux programmes à ACC : 2019-2020 du tableau Indemnité pour douleur et souffrance.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019 ¹
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	
Indemnité d'invalidité	461,6 \$	643,0 \$	690,0 \$	1 603,9 \$	1 306,7 \$	s.o. ²
Indemnité de décès	11,2 \$	17,0 \$	10,0 \$	17,5 \$	16,9 \$	s.o. ²
Total : Indemnités³	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	109,8 \$

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ^{4,5}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Indemnité d'invalidité	122,8 \$	4,5 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$
Indemnité de décès	1,3 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total : Indemnités	124,1 \$	4,5 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité.

² La ventilation pour les dépenses liées aux indemnités d'invalidité sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité (II) à titre de nouvelle prestation mensuelle non imposable à compter du 1^{er} avril 2019.

Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité¹

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	15 108	16 283	17 225	18 202	19 164	19 805
Survivants	743	914	1 068	1 133	1 280	1 569
Total : bénéficiaires	15 851	17 197	18 293	19 335	20 444	21 374

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage versé) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2019.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des tarifs pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf>

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf>

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 déc 2019

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 698	2 941	1 448	6 087	4 192
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	277	524	372	1 173	211
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	342	614	414	1 370	271
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	433	616	511	1 560	304
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	600	710	654	1 964	553
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	684	705	695	2 084	485
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	790	826	826	2 442	673
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	872	831	1 042	2 745	705
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 186	836	1 157	3 179	1 009
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 251	904	1 537	3 692	985
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	1 830	922	1 739	4 491	1 947
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 684	1 024	1 862	4 570	1 049
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 467	1 088	2 356	5 911	2 000
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 492	1 214	2 556	6 262	2 170
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	3 580	1 274	3 450	8 304	3 468
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	4 112	1 308	3 928	9 348	4 179
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	4 949	1 245	5 153	11 347	4 972
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	4 659	1 194	6 625	12 478	3 883
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	6 473	800	10 596	17 869	4 805
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	5 805	211	8 553	14 569	5 271
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	2 163	18	3 691	5 872	71
Évaluations à zéro	174	-	-	174	2 368
Non disponible	29	-	-	29	-
Total	48 550	19 805	59 165	127 520	45 571

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes¹ (pour l'exercice 2018-2019)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection reliée à leur service.

Classement	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie	Syndrome de stress post-traumatique
2	Acouphène	Acouphène	Acouphène	Acouphène
3	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
5	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Discopathie cervicale	Dysfonctionnement érectile
6	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Ostéoarthrite du genou	Discopathie lombaire
7	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Lésions intra-articulaires du genou	Syndrome d'apnée obstructive du sommeil
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Anxiété, y compris trouble panique
9	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Trouble d'adaptation
10	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la hanche	Ostéoarthrite de la hanche	Douleurs lombaires mécaniques chroniques

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

²Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2018-2019)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2018-2019. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	
Acouphène	5 447	81 %	1 279	19 %	6 726
Hypoacousie	3 537	58 %	2 602	42 %	6 139
Syndrome de stress post-traumatique	2 373	97 %	67	3 %	2 440
Arthrose du genou	721	86 %	121	14 %	842
Ostéoarthrite du genou	671	86 %	110	14 %	781
Troubles dépressifs	676	94 %	45	6 %	721
Discopathie lombaire	561	89 %	68	11 %	629
Ostéoarthrite de la hanche	504	82 %	113	18 %	617
Discopathie cervicale	487	84 %	91	16 %	578
Facette syndrome conjointe	444	88 %	62	12 %	506

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.10 – Prestations d’ininvalidité (première demande) – Décisions et taux d’approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l’égard des premières demandes. Veuillez noter qu’une demande peut comporter plusieurs affections.

Premières demandes	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Demands						
Décisions favorables (demandes approuvées)	11 450	17 174	15 445	17 648	18 729	16 413
Décisions défavorables (demandes rejetées)	2 948	3 279	3 242	3 516	4 131	3 385
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues¹	14 398	20 453	18 687	21 164	22 860	19 798
Taux d’approbation en % (registres)	80 %	84 %	83 %	83 %	82 %	83 %
Affections						
Décisions favorables (demandes approuvées)	16 360	24 802	22 567	27 715	26 077	23 241
Décisions défavorables (demandes rejetées)	8 371	8 543	8 281	7 967	8 463	6 889
Total : Nombre d’affections – Décisions rendues	24 732	33 345	30 848	35 682	34 540	30 130
Taux d’approbation en % (affections)	66 %	74 %	73 %	78 %	75 %	77 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L’indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d’une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l’évènement traumatique.

Tableau 4.11 – Bénéficiaires de l’indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l’indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				Cumul déc 2019
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Nombre de bénéficiaires ¹	113	35	16	9	9
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,7 \$	0,7 \$
Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ²				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de bénéficiaires ³	14	14	16	16	17
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,1 \$	1,2 \$	1,3 \$	1,3 \$	1,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre de bénéficiaires est basé sur la date où la demande a été remplie.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d’ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Les chiffres prévus relatifs aux clients sont arrondis à la dizaine la plus proche.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et à d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Anciens combattants du temps de guerre	41 018	34 593	28 266	23 330	18 548
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	43 065	47 096	51 698	55 422	60 141
Total : Nombre de bénéficiaires	84 083	81 689	79 964	78 752	78 689

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Anciens combattants du temps de guerre	14 800	12 100	9 600	7 500	5 700
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	66 000	71 800	77 700	80 600	83 400
Total : Nombre de bénéficiaires	80 800	83 900	87 300	88 100	89 100

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,8 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,6 \$	1,7 \$
PDC 2 – Services d’ambulance	1,5 \$	1,7 \$	1,3 \$	1,1 \$	0,8 \$
PDC 3 – Services audiologiques	36,7 \$	40,8 \$	44,6 \$	44,1 \$	45,7 \$
PDC 4 – Services dentaires	12,6 \$	12,1 \$	11,4 \$	10,1 \$	9,1 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	4,0 \$	5,4 \$	10,4 \$	10,7 \$	13,1 \$
PDC 6 – Services médicaux	1,0 \$	1,8 \$	3,1 \$	4,2 \$	5,2 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	5,0 \$	5,0 \$	4,9 \$	4,5 \$	4,1 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	8,2 \$	7,8 \$	7,6 \$	6,9 \$	6,8 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	1,9 \$	1,7 \$	2,0 \$	1,8 \$	2,1 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ²	74,5 \$	71,1 \$	70,9 \$	66,3 \$	66,2 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales	5,2 \$	20,5 \$	63,7 \$	50,8 \$	74,6 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	2,5 \$	2,8 \$	3,5 \$	3,4 \$	3,6 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	36,9 \$	49,2 \$	58,8 \$	71,7 \$	86,7 \$
PDC 13 – Équipement spécial	22,4 \$	22,0 \$	20,7 \$	19,4 \$	19,3 \$
PDC 14 – Soins de la vue	3,8 \$	4,2 \$	3,6 \$	3,2 \$	2,6 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux³	218,0 \$	247,8 \$	308,0 \$	299,6 \$	340,9 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	195,8 \$	195,0 \$	203,4 \$	192,3 \$	184,1 \$
Déplacements des anciens combattants	17,0 \$	17,6 \$	18,2 \$	19,6 \$	22,6 \$
Autres ASSA ⁴	50,1 \$	56,7 \$	60,4 \$	71,7 \$	74,2 \$
Sous-total : Reste des ASSA	262,9 \$	269,3 \$	282,0 \$	283,7 \$	280,9 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions ⁶				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,8 \$	1,9 \$	2,2 \$	2,5 \$	2,8 \$
PDC 2 – Services d’ambulance	0,8 \$	0,7 \$	0,7 \$	0,6 \$	0,6 \$
PDC 3 – Services audiologiques	48,9 \$	52,5 \$	56,4 \$	58,7 \$	61,3 \$
PDC 4 – Services dentaires	8,3 \$	8,0 \$	7,7 \$	7,4 \$	7,2 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	17,8 \$	19,9 \$	22,1 \$	23,6 \$	25,1 \$
PDC 6 – Services médicaux	6,2 \$	6,9 \$	7,7 \$	8,2 \$	8,7 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,3 \$	4,3 \$	4,3 \$	4,2 \$	4,2 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	6,9 \$	6,8 \$	6,9 \$	6,8 \$	6,8 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,5 \$	2,7 \$	3,0 \$	3,1 \$	3,3 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ²	71,8 \$	79,5 \$	88,9 \$	96,9 \$	106,1 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales (CFM) ⁵	105,0 \$	143,6 \$	143,6 \$	143,6 \$	143,6 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	4,3 \$	4,7 \$	5,1 \$	5,4 \$	5,7 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	103,5 \$	125,2 \$	150,9 \$	174,9 \$	201,9 \$
PDC 13 – Équipement spécial	18,6 \$	18,3 \$	18,2 \$	17,8 \$	17,6 \$
PDC 14 – Soins de la vue	2,4 \$	2,3 \$	2,2 \$	2,2 \$	2,0 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux³	399,1 \$	472,9 \$	514,9 \$	550,6 \$	591,4 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	181,8 \$	176,4 \$	170,3 \$	165,1 \$	160,5 \$
Déplacements des anciens combattants	26,1 \$	29,7 \$	33,5 \$	37,6 \$	41,9 \$
Autres ASSA ⁴	92,6 \$	93,4 \$	94,0 \$	94,7 \$	41,7 \$
Sous-total : Reste des ASSA	300,5 \$	299,5 \$	297,8 \$	297,4 \$	297,1 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	699,6 \$	772,4 \$	812,8 \$	848,0 \$	888,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les médicaments sur ordonnance n'incluent pas le coût du remboursement du cannabis à des fins médicales (CFM).

³ Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

⁴ Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, Clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services reliés, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁵ La croissance rapide de l'utilisation du CFM par les vétérans, combinée à l'introduction de la Politique de remboursement du cannabis d'ACC en 2017, a rendu les modèles de régression peu fiables à long terme. Par conséquent, les prévisions relatives au CFM ont été plafonnées en 2019-2020 et seront mises à jour au cours des périodes de prévision futures à mesure que le programme se stabilisera.

⁶ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Anciens combattants - Service de guerre	30 430	25 675	21 497	17 548	13,910
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	28 194	30 420	32 912	35 807	38,822
Sous-total : Anciens combattants	58 624	56 095	54 409	53 355	52,732
Survivants	38 098	37 463	36 445	34 931	33,094
Nombre total de bénéficiaires du PAAC	96 722	93 558	90 854	88 286	85,826

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Prévisions ^{1,2}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Anciens combattants - Service de guerre	11,200	8,900	6,900	5,300	4,000
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	41,000	43,000	45,000	47,000	48,800
Sous-total : Anciens combattants	52,100	51,900	52,000	52,300	52,700
Survivants	31,600	30,100	28,500	27,000	25,500
Nombre total de bénéficiaires du PAAC	83,800	82,000	80,500	79,200	78,200

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Soins ambulatoires	0,6 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$
Services de santé et de soutien	0,4 \$	0,4 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,6 \$
Accès à des services d'alimentation	7,2 \$	6,4 \$	6,0 \$	5,2 \$	4,8 \$
Services de soins personnels	23,0 \$	23,2 \$	25,0 \$	25,6 \$	27,4 \$
Entretien ménager ⁴	0,4 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Entretien du terrain ⁴	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Transport à des fins sociales	1,0 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$	0,4 \$
Adaptation du domicile	0,8 \$	0,9 \$	1,5 \$	1,7 \$	2,3 \$
Soins en établissement pour adultes ⁴	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	49,0 \$	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$
Sous-total : contributions	82,6 \$	81,2 \$	81,3 \$	79,1 \$	75,3 \$
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain ²	280,5 \$	271,3 \$	268,8 \$	265,5 \$	266,9 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Soins ambulatoires	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2 \$
Services de santé et de soutien	1,7 \$	1,8 \$	1,9 \$	2,0 \$	2,1 \$
Accès à des services d'alimentation	4,6 \$	4,4 \$	4,2 \$	4,1 \$	4,0 \$
Services de soins personnels	28,7 \$	30,0 \$	31,4 \$	33,0 \$	34,7 \$
Transport à des fins sociales	0,4 \$	0,3 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$
Adaptation du domicile	2,5 \$	2,6 \$	2,8 \$	3,0 \$	3,1 \$
Soins en établissement pour adultes ⁴	0,0 \$	1,0 \$	2,0 \$	3,0 \$	4,0 \$
Soins intermédiaires	38,8 \$	39,0 \$	39,5 \$	40,5 \$	41,6 \$
Sous-total : contributions	76,9 \$	78,3 \$	80,3 \$	82,9 \$	86,0 \$
Services d'entretien ménager (subventions)	200,9 \$	204,0 \$	207,4 \$	211,8 \$	217,2 \$
Service d'entretien du terrain (subventions)	75,3 \$	78,5 \$	81,4 \$	84,4 \$	87,3 \$
Sous-total : subventions	276,3 \$	282,5 \$	288,8 \$	296,2 \$	304,5 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	353,2 \$	360,8 \$	369,1 \$	379,1 \$	390,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Au 1^{er} janvier 2013, les services d'entretien ménager et les services d'entretien du terrain ont commencé la conversion d'un remboursement à un programme de subvention. La conversion à la subvention pour les clients a pris douze mois, mais les dépenses dans le cadre du programme de remboursement ont continuées en 2014-2015 en vertu des Règlements sur les soins de santé pour anciens combattants (RSSAC). Les clients ont jusqu'à 18 mois pour présenter des reçus.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ Certains chiffres sont trop faibles pour arrondir au million et sont donc indiqués comme étant 0,00 \$.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affectation pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	325	302	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 252	2 178	2 157	1 810	1 525	1 338
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	1 796	1 522	1 247	1 288	1 027	978
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	2 536	2 439	2 326	2 012	1 969	1 822
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	6 909	6 441	5 730	5 110	4 521	4 138
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	63,8 \$	70,8 \$	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	170,7 \$	171,0 \$	183,1 \$	175,6 \$	169,0 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	25,1 \$	24,0 \$	20,3 \$	16,8 \$	15,1 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	49,1 \$	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$	s.o. ³
Sous-total : Financement des établissements de SLD	308,7 \$	314,7 \$	250,1 \$	237,0 \$	222,5 \$	s.o.³
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne(HSA) ²	0,0 \$	0,0 \$	55,7 \$	4,9 \$	0,0 \$	s.o. ³
Total : Financement des établissements de SLD	308,7 \$	314,7 \$	305,8 \$	241,9 \$	222,5 \$	s.o.³

Types d'établissements	Prévisions ³				
	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	1 310	1 041	812	622	469
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	876	710	576	467	384
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	1 880	1 823	1 742	1 688	1 661
Total : Vétérans prévus un lit de SLD	4 066	3 574	3 130	2 777	2 514
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	169,3 \$	165,7 \$	161,3 \$	157,5 \$	154,0 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	12,5 \$	10,8 \$	9,0 \$	7,6 \$	6,4 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	38,8 \$	39,0 \$	39,5 \$	40,5 \$	41,6 \$
Total : Financement prévues des établissements de SLD	220,6 \$	215,5 \$	209,8 \$	205,6 \$	202,0 \$

Nota : Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et PAAC.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transféré à la province du Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

² Les montants qui ont été payés à l'HSA font partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à réintégrer la vie après le service militaire. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au Programme

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Vétérans	7 175	8 478	11 600	13 058	13,570	13 893
Survivants/conjoints	165	173	187	175	179	202
Total : Nombre de vétérans et de survivants	7 340	8 651	11 787	13 233	13,749	14 095
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ²	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	40,4 \$

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Vétérans	16 100	17 100	18 000	18 800	19 400
Survivants/conjoints	160	160	160	170	170
Total : Nombre de vétérans et de survivants	16 200	17 300	18 200	18 900	19 500
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	84,7 \$	91,1 \$	98,9 \$	104,8 \$	108,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien des anciens combattants et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière a changé le 1^{er} avril 2018. À partir de 2018-2019, les dépenses sont incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC.

Allocation pour relèvement d'un aidant familial (ARAF)

L'allocation pour relèvement d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention afin de reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux à l'égard de leur santé et de leur bien-être des vétérans. Cette aide supplémentaire vise à permettre aux aidants familiaux d'assurer plus facilement le maintien de leur propre santé et leur capacité à récupérer. Dans certains cas, cette allocation leur permet de se reposer, de prendre une pause pour veiller à leur propre bien-être. Cette nouvelle allocation permet aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes de recevoir une subvention annuelle non imposable de 7 332 \$.

Tableau 5.7 – Bénéficiaires de l'Allocation pour relèvement d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation¹

Allocation pour relèvement d'un aidant familial (ARAF)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ³
Nombre de bénéficiaires ²	178	277	363	0
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'Allocation pour relèvement d'un aidant familial sera remplacée avec l'Allocation de reconnaissance des aidants naturels dès le 1^{er} avril 2018.

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport de la date d'entrée.

³ L'allocation pour relèvement d'un aidant familial a été remplacée par la nouvelle allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018. En 2018-2019, 36 clients ont reçu une allocation relativement à une demande qui était en attente d'une décision le 31 mars 2018.

Chapitre 6 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjointes ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu mensuelle garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un ancien combattant participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui serait versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour perte de revenus est l'un des six avantages financiers remplacés par la prestation de remplacement du revenu.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires¹ de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Allocation temporaire	2 963	3 435	7 375	9 193	7 729	-
Allocation prolongée	1 860	2 311	4 250	5 677	9 805	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	4 823	5 746	11 625	14 870	17 534	-
Dépenses (en millions de dollars) ²	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	0,7 \$

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus	Prévisions ^{3,4}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Allocation temporaire	-	-	-	-	-
Allocation prolongée	-	-	-	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)⁵	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	16,0 \$	14,0 \$	14,0 \$	14,0 \$	14,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du trimestre.

² Le total pour 2014-2015 inclut les paiements versés en vertu de la Loi d'exécution du budget.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ Les dépenses sont prévus pour tenir compte des nouveaux calculs, des rajustements ou des appels pour les clients qui étaient dans le programme avant le 1^{er} avril 2019.

⁵ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour incidence sur la carrière sera remplacée par un rajustement de 1 % à la prestation de remplacement du revenu pour tenir compte de la perte de possibilités d'avancement professionnel d'un vétéran. Cette mesure s'inscrit au titre du programme de soutien du revenu.

L'autre partie de l'allocation pour incidence sur la carrière qui reconnaît et indemnise les vétérans pour les obstacles qui les empêchent de faire la transition à la vie après le service en raison d'une déficience permanente et grave liée au service deviendra la nouvelle indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Il y aura trois niveaux qui se traduiront par le versement de paiements à vie non-imposable aux vétérans. Cette mesure s'inscrit au titre de Prestations d'invalidité.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires de l'AIC	2 293	3 743	6 011	7 801	12 805	0
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	1 755	2 482	3 410	4 372	6 956	0
Dépenses (en millions de dollars)	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	0,0 \$

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Prévisions ^{1,2}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Bénéficiaires de l'AIC	-	-	-	-	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les dépenses sont prévus pour tenir compte des nouveaux calculs, des rajustements ou des appels pour les clients qui étaient dans le programme avant le 1^{er} avril 2019.

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un ancien combattant est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants d'un ancien combattant dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) seront regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liées à la prestation

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul ¹ déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires (vétérans)	21	34	76	79	151	9 941
Dépenses (en milliers de dollars)	52 \$	111 \$	306 \$	312 \$	613 \$	39 487 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions ^{2,3}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Bénéficiaires (vétérans)	10 900	210	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	67 729 \$	1 136 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition à la PRR et la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus ainsi qu'une décision favorable sur la diminution de la capacité de gain (DCG) ont été versés à ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS à ce jour.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Tous les clients qui recevaient une allocation pour perte de revenus et qui avaient reçu une décision favorable concernant la diminution de la capacité de gain avant le 1^{er} avril 2019 sont admissibles à recevoir le montant de la prestation de retraite supplémentaire (PRS) qui s'est accumulé jusqu'au 31 mars 2019. Les dépenses prévues tiennent compte des clients qui n'ont pas reçu leur paiement en 2019-2020.

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) sont regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de bénéficiaires	41	72	124	183
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions ^{1,2}				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,1 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1^{er} avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1^{er} avril 2019.

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un ancien combattant sont également admissibles sous certaines conditions. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes de même que la prestation de remplacement du revenu s'inscrivent au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Bénéficiaires	43	55	64	78	86	96
Dépenses (en millions de dollars)	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,4 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Forecast ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Bénéficiaires	110	130	150	165	175
Dépenses (en millions de dollars)	1,9 \$	2,4 \$	2,8 \$	3,1 \$	3,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 – Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Anciens combattants	527	404	355	323	274	207
Survivants	2 271	2 041	1 796	1 572	1 376	1 234
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	2 798	2 445	2 151	1 895	1 650	1 441

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Anciens combattants	240	210	190	170	150
Survivants	1 220	1 090	970	860	760
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 460	1 300	1 150	1 020	910

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants¹

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Anciens combattants	1,2 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,1 \$	1,2 \$	s.o. ²
Survivants	6,7 \$	6,0 \$	5,5 \$	5,0 \$	4,6 \$	s.o. ²
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	0,7 \$	0,5 \$	-	-	0,0 \$	s.o. ²
Dépenses liées aux AAC	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	3,6 \$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Anciens combattants	1,0 \$	1,3 \$	1,3 \$	1,2 \$	1,1 \$
Survivants	4,1 \$	3,9 \$	3,5 \$	3,2 \$	2,9 \$
Dépenses liées aux AAC	5,2 \$	5,1 \$	4,9 \$	4,4 \$	4,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Répartition des dépenses fournis à la fin de l'année financière seulement.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC est préparées en octobre 2019 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 7 : Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service militaire des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services. Ce programme a été aboli et remplacé par le nouveau programme de services de réorientation professionnelle qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018 (voir Nouveaux programmes à ACC, page 8).

Tableau 7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses¹

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2019				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Bénéficiaires (vétérans)	232	409	644	741	0
Dépenses (en milliers de dollars)	13 \$	24 \$	19 \$	37 \$	4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière a changé dès le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et dépenses sont maintenant incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC à compter de l'exercice 2018-2019. Nous prévoyons qu'un certain nombre de personnes ayant présenté une demande avant le 1^{er} avril 2018 seront bénéficiaires de Services de transition de carrière (subvention) en 2018-2019.

Chapitre 8 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leurs familles. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité causées par une invalidité psychiatrique

Vétérans	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Service de guerre	1 323	1 114	925	751	627	538
Forces armées canadiennes (FAC)	14 847	16 850	18 826	21 872	24 676	26 567
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 469	3 937	4 469	5 107	5 848	6 506
Code de service manquant	2	1	1	4		
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris le syndrome de stress post-traumatique [SSPT]))	19 641	21 902	24 221	27 734	31 151	33 611
Service de guerre	856	743	622	509	436	385
FAC	10 695	12 075	13 342	15 232	16 893	18 096
GRC	2 819	3 233	3 658	4 187	4 780	5 311
Code de service manquant	2	1	1	2		
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité diagnostiqué avec SSPT)	14 372	16 052	17 623	19 930	22 109	23 792

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe en date de déc 2019

Âge	Hommes ¹	Femmes	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	372	126	498	1 %
De 30 à 39 ans	4 451	796	5 247	16 %
De 40 à 49 ans	6 644	1 578	8 222	24 %
De 50 à 59 ans	9 608	1 945	11 553	34 %
De 60 à 69 ans	4 747	694	5 441	16 %
70 ans ou plus	2 576	74	2 650	8 %
Total	28 398	5 213	33 611	100 %
% selon le sexe	84 %	16 %	100 %	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 8.3 Santé mentale - faits en bref en date de déc 2019

FAITS EN BREF
26 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC, ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service.
71 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, souffrent d'un SSPT.
56 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont mariés ou ont un conjoint de fait.
28 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
43 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 9 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Cette mission a vu le déploiement de plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC), soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 9.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 9.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

	Chiffres réels en date du 31 mars 2019					Cumul déc 2019	% de la population de vétérans des FAC
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Service en Afghanistan déterminé ¹	11 909	13 583	14 978	16 432	17,802	18 997	3 %
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le total ci-dessus)	7 293	8 339	9 357	10 551	11,645	12 388	2 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - déc 2019

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	174	1 %	129	1 %
De 30 à 39 ans	5 037	27 %	3 832	31 %
De 40 à 49 ans	6 270	33 %	4 200	34 %
50 ans ou plus	7 516	40 %	4 227	34 %
Total	18 997	100 %	12 388	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.4 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ par catégorie d’invalidité - déc 2019

Catégorie d’invalidité	Pension et indemnité d’invalidité	Pourcentage
78 % et plus	2 568	21 %
De 53 % à 77 %	2 662	21 %
De 28 % à 52 %	3 168	26 %
De 5 % à 27 %	3 337	27 %
De 1 % à 4 %	246	2 %
Admissibilité seulement	407	3 %
Total	12 388	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.5 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Cumul déc 2019
Pour un trouble de santé mentale	5 048	5 800	6 732	7 578	8 143
Pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)	4 243	4 833	5 598	6 219	6 688

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour les troubles de santé mentale pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.6 Vétérans d’Afghanistan - faits en bref - déc 2019

FAITS EN BREF
73 % des membres déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des membres déployés en l’Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
18 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d’ACC comptent un service en Afghanistan.
12 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d’ACC reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan.
66 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
54 % des vétérans des FAC, qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan, sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
20 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
17 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 10 : Prestation de service

Tableau 10.1 Vétérans en gestion de cas - déc 2019

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région ¹	Gestionnaires de cas affectés ³	Vétérans en gestion de cas	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick de l'Île-Prince-Édouard et de la Gaspésie	62,0	2 034	32,8
Nouvelle-Écosse	52,0	1 908	36,7
Québec	94,0	2 600	27,7
Région de la capitale nationale ²	60,0	1 950	32,5
Centre de l'Ontario	42,0	1 361	32,4
Sud-Ouest de l'Ontario	35,0	1 304	37,3
Prairies	63,0	2 128	33,8
La Colombie-Britannique et le Nord	55,0	1 579	28,7
Total national	463,0	14 864	32,1

Source : Secteur de la prestation des services

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La structure organisationnelle des bureaux en région a été modifiée le 1^{er} avril 2019. Le tableau reflète la structure organisationnelle actuelle des bureaux en région.

² La région de la capitale nationale comprend les vétérans de pays étrangers faisant l'objet d'une gestion de cas.

³ On entend par « gestionnaires de cas désignés » les gestionnaires de cas à qui on a assigné des plans d'intervention ouverts dans le Réseau de prestation des services aux clients d'ACC.

Tableau 10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Ce tableau présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), et la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2015-2016 ¹	2016-2017 ¹	% de variation 2015-2016 à 2016-2017	2017-2018 ¹	% de variation 2016-2017 à 2017-2018	2018-2019 ¹	% de variation 2017-2018 à 2018-2019	Cumul déc 2019
Appels reçus	588 854	592 874	0,7 %	586 107	-1,1 %	594 717	1.5%	433 056
Appels auxquels on a répondu	556 673	543 446	-2,4 %	524 258	-3,5 %	492 199	-6.1%	401 577
Appels abandonnés	30 749	49 428	60,7 %	61 849	25,1 %	98 081	58.6%	31 479
% du taux de réponse	95 %	92 %		89 %		83 %		93%
% du niveau de service ²	77 %	66 %		62 %		36 %		71%
% du niveau de service de Medavie ³		74 %		73 %		75 %		59%

Source : Secteur de la prestation des services

¹ Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

² Le niveau de service correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ Le niveau de service de Medavie démontre le pourcentage d'appels répondu dans un délai 45 secondes (norme de service).

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par le biais de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 10.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2019			% de variation 2017-2018 à 2018-2019	Cumul déc 2019
	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	50 671	71 644	91 239	27,4 %	104 384

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 10.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2019			% de variation 2017-2018 à 2018-2019	Cumul déc 2019
	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Nombre total d'ouvertures de session	1 185 837	1 811 273	2 331 383	28,7 %	1 574 750

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 11 : Appels – Pensions et prestations d’invalidité

Bureau de services juridiques des pensions (BSJP)

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d’ACC, et dont la principale fonction est d’offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d’admissibilité aux pensions ou prestations d’invalidité ou toute évaluation d’affections ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d’Anciens Combattants partout au pays des services d’avocats jouissant du même secret professionnel entre l’avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Cumul déc 2019
Révisions ministérielles terminées ¹	2 072	2 017	2 168	2 222	3 837	2 777
Cas présentés au TACRA ²	3 638	3 469	3 255	2 603	2 016	2 203
Cas déconseillés ³	4 147	4 763	5 210	5 212	4 285	3 663
Nombre total de cas réglés par le BSJP	9 857	10 249	10 633	10 037	10 138	8 643

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions.

¹ Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu’une décision défavorable a été rendue et dont il n’est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

² Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n’est pas satisfait d’une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l’appel et les représenteront devant le comité d’examen ou d’appel.

³ Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l’avocat-conseil conclut que la demande n’est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Chapitre 12 : Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada à chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Tableau 12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 ³	3 010 (incl l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl HSA)
2016-2017	2 635
2017-2018	2 730
2018-2019	2 869

Nota : Dès le 31 mars 2018, il y a eu 116 employés d'Anciens Combattants Canada qui se sont s'identifié eux-mêmes comme membres actifs ou retraités des Forces canadiennes.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériel sur le rendement (RMR).

² Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³ Le 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transférée à la province du Québec. Dans le tableau 12.1, les données pour les années précédentes incluent HSA.